

I. N. A. O.

**COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE
RELATIVES AUX VINS ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES, ET DES BOISSONS
SPIRITUEUSES**

Séance du 3 août 2022

Résumé des décisions prises

2022 – CP500

Membres présents :

Le Président Christian PALY

Bernard ANGELRAS, Jean-Benoît CAVALIER, Michel CHAPOUTIER, Philippe COSTE, Paul DABADIE,
Christian FAGET

Assistaient également aux travaux de la commission permanente

DGPE : Valérie PIERPRZOWNIK, Marie-Laurence COINTOT

DGCCRF : Arnaud FAUGAS

Agents INAO

Philippe HEDDEBAUT

H2COM

Anaïs EMERIAU

Modifications temporaires de cahier des charges

2022 – CP501

**AOP « BEAUMES DE VENISE » et « MUSCAT DE BEAUMES-DE-VENISE » -
Demande de modification temporaire des cahiers des charges**

Le Président Christian PALY confie la présidence de la séance à Philippe COSTE.

Le CRINAO, consulté par voie électronique, a donné un avis favorable à l'unanimité (18 participants au vote) à ces modifications temporaires.

La commission permanente a approuvé à l'unanimité la modification temporaire des cahiers des charges des AOP « Beaumes de Venise » et « Muscat-de-Beaumes de Venise », de façon à autoriser pour la récolte 2022, le recours possible à la machine à vendanger.

La commission permanente a été informée de la transmission par l'ODG au printemps dernier, d'une demande de modification pérenne des deux cahiers des charges pour supprimer l'obligation de récolte manuelle.

Questions diverses